



Portage de repas

Vous souhaitez manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ni les cuisiner ? L'offre portage de repas est faite pour vous!

Publié le 01 décembre 2023

Une aide occasionnelle ou permanente

Le portage de repas permet aux personnes dépendantes, nécessitant une aide à la confection des plats, de bénéficier d'une livraison de repas à domicile. Ces repas sont livrés sous forme de plateaux-repas en liaison chaude ou froide.

Ce service peut être sollicité ponctuellement ou quotidiennement selon les besoins du bénéficiaire.

Le portage de repas est organisé par

[les Instances Locales de Coordination Gériatrique \(ILCG\)](#)

, certains services d'aide et d'accompagnement à domicile, ... et joue un rôle important dans l'aide à la personne, tant sur l'aspect humain que sur l'aspect diététique.

Des avantages multiples

La qualité de repas est assurée :

- > Équilibré : Des plats de saison, frais et savoureux à partir de recettes mises au point par des diététiciennes.
- > Varié : Des menus pour tous les jours et pour tous les goûts ainsi qu'un large choix.
- > Adapté : Des régimes spécifiques et personnalisés (régime diabétique, contrôlé en sodium, textures modifiées...)

Les coûts sont variables en fonction des organismes, tant pour le repas lui-même, que pour le portage.

Sous certaines conditions, la personne peut bénéficier d'une **aide financière du Département** (dans le cadre du plan APA) et de certaines Caisses de retraite.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55